

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 27 AVRIL 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), réglementairement convoqué par courrier en date du 21 avril 2023, s'est réuni le 27 avril 2023 à 14 heures 30, dans la salle des Commissions à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. VIDEAU, Vice-Président, Mmes NIETO, ZANATTA, DI MEGLIO, VACKER, AUMONIER, MM. RIGONDAUD, VILLEMUR (arrivé à 15 H 47), CHALET et BAUDIN.

Excusés : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme NADAL, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,
Mme GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à M. CHALET jusqu'à son arrivée à 15 H 47,
M. FERON, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

Absent : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Étaient présents également :

Pour la Direction générale, M. Frédéric PLANCHAUD, Directeur général adjoint du Pôle « Vie de la Cité et du Territoire ».

Pour le C.C.A.S., Mme Elsa BARA, Mme Virginie MARCHAL, Mme Sophie SABIRON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Nicolas VIDEAU

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous,

Avant d'ouvrir la séance du Conseil d'administration, je vous informe des procurations dont je dispose :

M. Jérôme BALOGE, Président, donne pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, donne pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme NADAL, donne pouvoir à Mme DI MEGLIO,
Mme GIRARDIN, donne pouvoir à M. RIGONDAUD,
M. VILLEMUR, donne pouvoir à M. CHALET,
M. FERON, donne pouvoir à M. BAUDIN,
Mme BARATON, donne pouvoir à Mme AUMONIER.

Nicolas VIDEAU

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Elsa BARA, Directrice du CCAS, qui a pris ses fonctions le lundi 17 avril 2023. Nous vous souhaitons la bienvenue.

L'ensemble des administrateurs et moi-même remercions le personnel du CCAS qui a assuré l'intérim en attendant la venue de la nouvelle directrice du CCAS.

Elsa BARA

Merci M. VIDEAU et merci à tous de votre accueil.

J'ai commencé sur le terrain comme assistante sociale dans l'accompagnement à domicile des projets de vie des personnes en situation de handicap mental. J'ai ensuite eu plusieurs vies professionnelles dans différentes organisations (associations, mutuelles...).

Mon dernier poste était au Conseil Départemental, j'assurai les missions de Cheffe de Service Maintien à Domicile. J'ai donc travaillé sur un certain nombre de projets dont la tarification des services d'Aide à Domicile.

Je suis ravie de rejoindre le CCAS.

Nicolas VIDEAU

1) Procès-Verbal du 23 mars 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) Compte administratif 2022 - Service d'Aide à Domicile (cf. annexe n° 1)

.../...

DELIBERATION N° 2
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE
SERVICE MAINTIEN A DOMICILE

Monsieur le Président expose :

Après avoir pris connaissance des informations sur l'exécution du budget annexe du Service Maintien à domicile 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** les comptes administratifs 2022 du budget annexe du SMAD dont les résultats sont présentés ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 016 702.90€
Recettes	978 485.36€
Résultat de l'exercice	-38 217.54€
Résultat reporté	317 377.28€
Déficit global de clôture	-355 594.82€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	1 268.57€
Résultat de l'exercice	1 268.57€
Résultat reporté	29 992.64€
Excédent global de clôture	31 261.21€

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

M. VIDEAU présente le compte administratif 2022 du service d'Aide à Domicile.

1 - Les éléments marquants de l'année :

.../...

- . la préparation de la réforme de la tarification des SAD pour laquelle nous avons des échanges avec Mme la Présidente du Conseil Départemental ;
- l'amélioration des conditions de rémunérations des agents et l'application du CTI ;
- l'évolution de l'activité est en lien direct avec l'évolution des recrutements.

Nous avons comme objectif 32 000 heures d'activité et nous n'avons réalisé que 27 296 heures au cours de l'année 2022.

Nous n'avons pas réussi à retrouver l'activité d'avant la pandémie qui était de 33 000 heures environ.

Les heures du Conseil Départemental représentent 57,42% des heures totales ce qui fait du CCAS un établissement à part par rapport à tous les autres CCAS du département qui ont un taux d'heures de l'ordre de 70 %. Il y a vraiment une dépendance des autres SAAD publics vis-à-vis du Conseil Départemental. Nous arrivons à avoir d'autres heures par d'autres canaux que le Département. En effet, certaines personnes ne bénéficiant pas d'aides font appel au service Maintien à Domicile.

Aline DI MEGLIO

Je souhaiterais savoir pourquoi nous sommes moins dépendants que les autres SAAD du Conseil Départemental ? Est-ce le fait du tissu urbain ?

Sophie SABIRON

Je ne sais pas si cela est dû au tissu urbain mais nous avons davantage de concurrence que les autres SAAD car les heures sont réparties sur plus d'associations.

Alain BAUDIN

Est-ce que ce constat est lié à la baisse des heures effectuées, car il y a eu un manque de 3 000 heures de la part du département ?

Nicolas VIDEAU

Tout est mentionné dans le graphique "Evolution de l'activité".

Sophie SABIRON

En lien avec nos problèmes de recrutement, il a été compliqué de maintenir la durée des activités auprès des usagers que l'on avait déjà pour pouvoir prendre en charge les besoins d'autres usagers.

Elsa BARA

Au niveau du département, actuellement l'activité APA représente 67 % de taux de réalisation des prestations d'aide à domicile, ce qui est inédit. Cette diminution a été constatée depuis 3 ou 4 ans. L'ensemble des SAAD ont donc observé une baisse de leur activité du fait principalement des problématiques de recrutement.
Pour y faire face, nous avons commencé à réduire les prestations de ménage.

Alain BAUDIN

Cela laisse entendre qu'il y a des besoins qui ne sont pas couverts.

Elsa BARA

Pour faire face aux problématiques de recrutement, nous avons commencé à réduire les prestations de ménage.

Nicolas VIDEAU

Malgré tout, nous avons augmenté le nombre d'usager qui s'élève en valeur absolue à 369 usagers.

Dans le cadre du SPASAD, les agents continuent à faire des actions de prévention (activités relationnelles, activités physiques). 12 agents ont pu faire bénéficier 24 usagers de ces temps privilégiés. Ces actions ont permis un complément de recettes à hauteur de 12 464,50€.

Elsa BARA

Ces personnes font ces actions de prévention auprès des personnes âgées, ce qui est très intéressant pour compléter les plannings par rapport aux horaires, notamment l'après-midi sur des temps creux, et en termes de diversification de l'activité, c'est bénéfique.

Rose-Marie NIETO

En ce qui concerne le budget « location » quels sont les locaux que l'on loue ?

Virginie MARCHAL

Il s'agit des bâtiments du service de Maintien à Domicile de l'Espace Michelet.

Nicolas VIDEAU

Nous sommes propriétaires du siège du CCAS, 1, rue du Musée à Niort, mais nous sommes locataires du bâtiment de l'Espace Michelet qui appartient à la Ville de NIORT.

Rose-Marie NIETO

Concernant le personnel de ce service, est-ce que nous avons du personnel bénévole qui intervient auprès des usagers ?

Nicolas VIDEAU

Nous n'avons pas de personnel bénévole.

Sophie SABIRON

La baisse du nombre des accidents du travail est certainement en lien avec l'action « sport au travail » qui a été instaurée récemment. Cela porte ses fruits. C'est une séance par semaine sur des cycles de huit semaines en collectif.

.../...

Rose-Marie NIETO

Lorsque l'on regarde les éléments financiers, on a l'impression que le service d'aide à domicile n'est pas déficitaire grâce à la subvention d'équilibre de la Ville de NIORT.

Le Conseil Départemental prend en charge les déficits des SAAD. Ce qui me gêne, c'est qu'il ne prend pas en compte le déficit du CCAS de NIORT.

Je constate que ce document ne le mentionne pas et laisse à penser que ce service est en équilibre.

Frédéric PLANCHAUD

C'est un vrai sujet, il est important que l'on explicite ce déficit. Le premier tiret en bas du tableau, indique la traduction littérale des chiffres qui viennent de vous être exposés à savoir les déficits de l'année et cumulés depuis plusieurs années.

Virginie MARCHAL

Il y a le résultat de l'année N et le résultat cumulé de toutes les années.

Rose-Marie NIETO

Je ne suis pas d'accord. Normalement le service devrait être en équilibre. Nous n'avons pas à indiquer le montant des subventions. Le service devrait fonctionner avec ses propres recettes.

Frédéric PLANCHAUD

On pourrait prévoir une séance d'explications qui soit consacrée à l'ensemble des administrateurs pour bien approfondir cette question. Nous sommes sur un problème technique comptable : quelle est la logique de flux, quelle est la logique de stock et quel est le lien entre les deux ?

Nicolas VIDEAU

Il est impropre de parler de subvention à hauteur de 300 000€, chaque année, de la Ville au CCAS.

De fait, la Ville de Niort prend sur son budget général la somme de 5 050 000€ qu'elle verse au CCAS. Ensuite, c'est le CCAS qui ventile cette somme en fonction des besoins. Nous prenons sur la subvention la somme correspondant au déficit de l'année.

Rose-Marie NIETO

Chaque année, nous avons un déficit de 350 000 € et pour trois ans cela correspond à un million de déficit.

Frédéric PLANCHAUD

Si le virement était fait, cela remettrait à zéro centime le déficit. Pour le ramener à zéro, il faut virer la somme correspondant au déficit en une seule fois mais on ne le ramène pas à zéro centime. Donc, on reprend le résultat cumulé car il n'est pas soldé. On reporte le déficit. On y ajoute le déficit cumulé des années antérieures plus celui de l'année en cours.

.../...

Rose-Marie NIETO

Chaque année, la Ville finance ce déficit ce que ne font pas d'autres collectivités.
De ce fait, le département devra nous verser une compensation, car il reprend les déficits des SAAD.

Nicolas VIDEAU

Lors de la réunion du G8 d'hier, ce fut le débat (2 agglomérations et 6 communautés de Communes). Les déficits des SSIAD ont fait l'objet d'échanges avec le département. Est-ce que l'on souhaite conserver un service public d'aide à domicile ou bien confier ces services au privé ?
Si les services publics ne s'engagent pas financièrement pour compenser les déficits, comme l'a fait la Ville de Niort ces dernières années, cela va poser un questionnement sur le devenir de ces services d'aide à domicile.

Rose-Marie NIETO

La question se posait jusqu'au 1er mars 2023 car le Conseil Départemental était tenu de compenser ces déficits. Depuis cette date, ce n'est plus le cas.

Elsa BARA

Pour conclure ce débat, on ne sait pas à quelle hauteur le Conseil Départemental reprendra tout ou partie ces déficits qui sont constatés avec les SAAD et le Conseil Départemental.

Effectivement, en ce qui concerne le CCAS de Niort, il n'y a pas eu de déficit constaté car la subvention d'équilibre de la ville de Niort couvre en partie dans ce déficit.

Rose-Marie NIETO

Il faudrait indiquer les montants du déficit du service d'Aide à Domicile ainsi que le montant de la subvention d'équilibre versée par la Ville de Niort. Cela serait plus explicite.

Alain BAUDIN

Le budget principal de la collectivité abonde bien le budget du CCAS à hauteur de 5 050 000€.

Je suis très surpris que les autres collectivités ne les prennent pas en charge.

Elsa BARA

Auparavant, le Conseil Départemental augmentait les tarifs horaires selon le déficit constaté du SAAD.

Mais depuis la réforme du 1er mars 2023, il a été mis en place un tarif unique. Toutes ces règles seront mentionnées dans le CPOM dont la signature aura lieu le 30 juin 2023.

Nicolas VIDEAU

Cette réunion a été proposée par l'ensemble des directions des CCAS/CIAS de la reporter après la réunion du G8.

.../...

Il semblait logique qu'un cadre politique soit élaboré avant la réunion avec l'ensemble des directions des CCAS afin de faire des propositions.

D'un point de vue politique, lors de la réunion du G8, Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Niort a pris la parole pour dire qu'il ne fallait pas diviser les CCAS entre eux. La Ville de Niort souhaite se montrer solidaire des autres CCAS. C'est un choix politique qui a été pris, depuis très longtemps, par Monsieur le Maire de NIORT, Président du CCAS, et qu'il y ait une équité de traitement au niveau de l'ensemble des autres CCAS et CIAS.

Il est important que l'opposition municipale soit informée de ce choix. Tout ce qui est fait en matière de politique sociale se traduit aussi de cette façon.

Enfin, il y aura deux réunions qui seront organisées, d'une part pour évoquer le déficit des SAAD et d'autre part pour évoquer le complément de traitement indiciaire en sachant qu'il n'a pas été versé par le Conseil Départemental. Celui-ci doit être rétroactif depuis avril 2022.

Elsa BARA

Il y a une convention support entre les SAAD et le Conseil Départemental concernant cet objet qui est toujours en cours de signature.

Jean-Marie CHALET

Le coût horaire brut de 37,4€. Est-ce que c'est le coût moyen cumulé quel que soit le jour d'intervention ?

Sophie SABIRON

Ce n'est pas le coût de l'heure mais le coût de revient.

Alain BAUDIN

Concernant le traitement un peu particulier de la Ville de Niort par rapport aux autres CCAS, est-ce qu'il ne serait pas judicieux que le Conseil d'Administration du CCAS fasse vœu d'un traitement équitable entre les différents CCAS/CIAS du Département ?

Nicolas VIDEAU

C'est une excellente idée.

Je vous propose de rédiger un texte que je vous enverrai par mail pour validation.

Joëlle AUMONIER

Je souhaiterais savoir comment motiver les gens à venir travailler auprès des personnes malades ou handicapées ?

Yvonne VACKER

On retrouve cette problématique dans de nombreux domaines. La pandémie a accentué le problème. C'est un métier qui est spécifiquement féminin qui n'est pas reconnu et mal rémunéré. Il faut lui apporter

une reconnaissance professionnelle et lui donner une image positive pour revaloriser ces professions. .../...

Lydia ZANATTA

C'est effectivement un métier pénible et mal rémunéré.

Jean-Marie CHALET

Ce qui est regrettable c'est que chaque jour, il y a une nouvelle personne qui intervient à mon domicile.

Sophie SABIRON

Le recrutement se fait au niveau de Pôle Emploi et de la Mission Locale. Cela peut-être également de l'immersion. Nous avons une qualité liée au travail qui est plutôt bonne.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Proposition d'affectation des résultats du Service d'Aide à Domicile

DELIBERATION N° 3

AFFECTATION DES RESULTATS 2022
BUDGET ANNEXE
SERVICE MAINTIEN A DOMICILE

Monsieur le Président expose :

Le compte administratif 2022 pour la section d'exploitation présente :

- un déficit de la section de fonctionnement de – 38 217.54€ ;
- un excédent de la section de fonctionnement de + 1268.57€.

Soit un déficit global de clôture de **-355 594.82€** et pour la section d'investissement un excédent cumulé de **31 261.21€**.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AFFECTER** le déficit de fonctionnement en résultat de fonctionnement reporté (ligne 002), soit la somme de -355 594.82€.

Le budget principal prévoit le versement d'une subvention d'équilibre au budget SMAD, celle-ci sera versée courant 2023 selon le montant du déficit de fonctionnement cumulé constaté au compte administratif 2022.

- **AFFECTER** l'excédent d'investissement en résultat d'investissement reporté (ligne 001), soit la somme de 31 261.22€

Cette affectation sera reprise lors d'une décision modificative 2023.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) ERRD 2022 - Service Soins Infirmiers à Domicile (cf. annexe n° 2)

DELIBERATION N° 4
ETAT REALISE DES RECETTES
ET DEPENSES 2022 (ERRD)
BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président expose :

Après avoir pris connaissance des informations sur l'exécution 2022 du budget annexe Service Soins Infirmiers à Domicile, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ERRD 2022 du budget annexe SSIAD, dont les résultats sont présentés ci-dessous :

.../...

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUES	REALISEES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	21 038,00 €	16 496,68 €	826 439,00 €	944 753,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	782 000,00 €	676 448,67 €	16 800,00 €	10 204,10 €	Groupe I : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	54 962,00 €	51 022,39 €	200,00 €		Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels,...
Total des charges	858 000,00 €	743 967,74 €	843 439,00 €	954 957,10 €	Total des produits
Résultat comptable excédentaire		210 989,36 €	14 561,00 €		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	858 000,00 €	954 957,10 €	858 000,00 €	954 957,10 €	Total équilibre du compte de résultat

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	- €	210 989,36 €	14 561,00 €	- €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés					Produits des cessions d'éléments d'actifs
Dotations aux amortissements	7 650,00 €	7 609,54 €	- €	- €	Quote-parts des subventions et fonds associatifs
Engagements à réaliser sur ressources affectées					Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Sous-total	7 650,00 €	218 598,90 €	14 561,00 €	- €	Sous-total
Capacité d'autofinancement		218 598,90 €	6 911,00 €		Insuffisance d'autofinancement

TABLEAU DE FINANCEMENT

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	6 911,00 €			218 598,90 €	Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Remboursement des dettes financières					Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations	24 172,00 €	18 288,59 €	6 000,00 €	29,53 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois					Autres ressources
Total des emplois	31 083,00 €	18 288,59 €	6 000,00 €	218 628,43 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement	0	200 339,84 €	25 083,00 €	- €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du tableau de financement	31 083,00 €	218 628,43 €	31 083,00 €	218 628,43 €	Total équilibre du tableau de financement

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

M. VIDEAU présente les résultats 2022.

Les éléments marquants :

- La baisse d'activité s'accroît en 2022, liée aux problèmes de recrutements.
- Un maintien des financements de la part de l'ARS
- L'effort sur l'attractivité du métier - Amélioration de la rémunération des aides soignant (e) s.

Je remercie les services du CCAS qui ont élaboré la note explicative.

.../...

Le budget SSIAD dégage un résultat positif à hauteur de 200 000€.

Sophie SABIRON

Nous avons fait appel à de l'intérim pour recruter ce qui explique les 50 % d'activité. Nous l'avons fait en 2021.

Nous avons les demandes de la part des partenaires ainsi que des SAAD que nous avons actuellement mais il nous manque du personnel.

Nous aurions pu faire davantage, mais on aurait dépensé beaucoup plus en intérim.

Au mois de mai, nous aurons 12 aides-soignants sur 13. L'activité va pouvoir remonter.

Joëlle AUMONIER

Est-ce que vous avez des infirmiers au SSIAD.

Sophie SABIRON

Nous avons une infirmière.

Sophie SABIRON

Concernant l'HAD, les patients que nous avons déjà en SSIAD ont été pris en charge. Nous avons signé une nouvelle convention qui nous a un peu impacté.

Nicolas VIDEAU

Nous avons également deux collègues qui ont suivi une formation d'assistante en gérontologie, ce qui leur permet de prendre en charge les patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Cela est très important.

Sophie SABIRON

Nous avons engagé avec le Groupement de Coopération Sanitaire du Centre Hospitalier la formation d'assistance en soins en gérontologie pour pouvoir faire des activités de prévention pour les personnes atteintes d'Alzheimer ou apparentées et toutes les maladies neurogénéralives.

C'est une activité assez importante. Nous intervenons auprès des usagers à raison de 12 séances. Nous avons beaucoup de personnes qui sont en attente d'activités de prévention.

Joëlle AUMONIER

Je souhaiterais savoir ce qu'elles font.

Sophie SABIRON

Le matin elles font des soins et les actions de prévention sont faites l'après-midi.

Nicolas VIDEAU

Je note que l'absentéisme a baissé. C'est une bonne nouvelle.

.../...

Alain BAUDIN

En ce qui concerne les formations Alzheimer, je souhaiterais savoir si vous vous êtes mis en relation avec l'association "Accueil de jour Alzheimer79" qui est financée par le Lions Club. Le nord des Deux-Sèvres a bien utilisé ce dispositif mais beaucoup moins sur le niortais. On peut faire bénéficier les familles des accueils de jour dans les structures EPHAD habilitées et cela permettrait une prise en charge.

Sophie SABIRON

Oui, bien sûr je parlerai de cette association au prestataire spécialisé Alzheimer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ5) Proposition d'affectation des résultats du service de Soins Infirmiers à Domicile**DELIBERATION N° 5**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022
BUDGET ANNEXE
SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Monsieur le Président expose :

L'Etat réalisé des Recettes et Dépenses 2022 (ERRD) pour la section d'exploitation présente un excédent global de clôture de 266 228,66€ :

- Résultat d'exploitation de l'exercice : 210 989,36 €.
- Résultat antérieur cumulé : 55 239,30 €.

En EPRD, il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AFFECTER** la somme de 266 228,66 € de la façon suivante :
- Compte 10682 - réserves affectées à l'investissement : 30 000€ ;
- Compte 10686 - compensation des déficits d'exploitation : 120 000€ ;
- Compte 10687- compensation des charges d'amortissement : 10 000€ ;
- Compte 110 - report à nouveau excédentaire (compte 110) : 106 228,66€.

Cette affectation sera réalisée au cours de l'exercice 2023.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) Comptes de gestion 2022 du service d'Aide à Domicile et du service de Soins Infirmiers à Domicile

DELIBERATION N° 6

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 **DES BUDGETS ANNEXE** **SERVICES MAINTIEN A DOMICILE ET SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Monsieur le Président expose :

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2022 qui concernent le budget annexe du SMAD et le budget annexe du SSIAD ont été présentés par le Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenter par le Trésorier Municipal, pour les budgets annexes SMAD et SSIAD, les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DECLARER** que les comptes de gestion des budgets annexes du SMAD et du SSIAD du Centre Communal d'Action Sociale, dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Avenant N° 1 - Marché de prestation de repas à domicile

DELIBERATION N° 7

MARCHE CONFECTION DES REPAS LIVRES EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Président expose:

Par délibération du 14 avril 2022, le CCAS a approuvé le marché attribué à l'entreprise SAS DIRECT SERVICE RESTAURATION -151 boulevard de l'Europe – 79200 PARTHENAY dont l'objet est la confection des repas livrés en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile à compter du 6 mai 2022.

Lors de la conception du marché, l'indice mensuel des prix à la consommation - Base 1998 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature COICOP : 11.1.2.2 - Repas dans un restaurant d'entreprise ou d'administration (Identifiant 000639026) a été validé dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Il s'avère que cet indice n'existe plus, empêchant le prestataire d'effectuer une revalorisation des prix.

Afin d'être en conformité, l'article 7 : variation des prix doit être rectifié par un avenant.

A cet effet, une étude a été menée par le CCAS de Niort auprès d'autres établissements pratiquant le portage à domicile pour connaître les index et formules de calcul utilisés.

A la suite de ces échanges et à une rencontre du prestataire, une nouvelle formule de calcul est déterminée. Celle-ci regroupera 3 indices pour prendre en compte les produits alimentaires, la rémunération et les frais et services directs pour le transport.

Formule : $P = P_0 (0.125 + 0.360(b/ b_0) + 0.340(a/ a_0) + 0.175(c/c_0))$

P Montant du prix révisé du repas

P0 Montant initial du prix du repas au mois Mo

Produits alimentaires (a) Identifiant INSEE : 001763868

Produits alimentaires (a0) Même indice connu au mois zéro

Coût du travail (b) Identifiant INSEE : 001565191

Coût du travail (b0) Même indice connu au mois zéro

Transports (c) Identifiant INSEE : 001764090

Transports (c0) Même indice connu au mois zéro

En lien avec le service Achats de la Ville de Niort, une répartition de la formule a été effectuée sur la base de 45% sur les produits alimentaires, 30% sur la masse salariale et 25% pour les frais et services directs pour le transport.

La périodicité de révision de cet indice est proposée 2 fois par an (mai et novembre) ce qui correspond à la demande du prestataire au vu du contexte inflationniste.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 du marché confection des repas livrés en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) Plan de financement dispositif Gens du Voyage année 2023

DELIBERATION N° 8

**ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTE
DES GENS DU VOYAGE**

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2023

.../...

Monsieur le Président expose :

L'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage est mis en œuvre sur le département dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage (2018-2023) co-signé par l'État et le Département. Il participe et contribue à l'élaboration du schéma 2018-2023.

Le CCAS de Niort assure l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage stationnées sur les aires d'accueil et de petit passage à l'échelle du Département des Deux-Sèvres au côté du CIAS de THOUARS.

Le CCAS de Niort intervient auprès des ménages stationnés sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de La Crèche et de Saint- Maixent et la Ville de Melle, en mettant à la disposition de cette activité trois travailleurs sociaux à temps plein.

Le financement de cette action repose sur des partenariats, sur la base de conventions et de subventions.

Ainsi pour l'année 2023, le financement du FSE (Fonds social européen) a été sollicité et la répartition des interventions partenariales devrait s'établir ainsi pour la prise en charge des salaires :

Prévisionnel Dépenses 2023	Prévisionnel Recettes 2023	
156 529 €	FSE :	115 529 €
	État :	15 000 €
	Conseil dép. 79 :	23 000 €

Je propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage et le plan de financement prévisionnel 2023 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du FSE, de l'État, du Conseil départemental le financement de l'accompagnement socio-professionnel des familles issues de la communauté des gens du voyage ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

Christian RIGONDAUD

Est-ce que c'est la première fois que le FSE finance ce projet d'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage ?

Virginie MARCHAL

Non. Nous avons pris une délibération pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Autorisation d'utilisation de la plateforme API Particuliers par le service Intervention Sociale et Accompagnement

DELIBERATION N° 9

UTILISATION DE LA PLATEFORME API PARTICULIERS PAR LE SERVICE INTERVENTION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L 312-1 et R 123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L11-8 et l'article R 114-9-3 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Les travailleurs sociaux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Niort instruisent des dossiers de demandes d'aides légales et/ou facultatives. Dans ce contexte, ils ont besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur : état civil (nom, prénom, date de naissance), structure familiale (nom, prénom, date de naissance des enfants et parents), adresse du foyer, quotient familial calculé par la CAF ainsi que les revenus fiscaux de référence (RFR) présents sur la DGFIP. Toutes ces ...informations leur permettent de vérifier les conditions d'éligibilité aux aides sociales.

Ainsi, dans une volonté de simplification de la démarche pour les citoyens et agents, *l'API particuliers* est un outil numérique de mutualisation des données mises à disposition par des opérateurs publics tels que la DGFIP, la CAF... La finalité consiste à disposer de données à caractère personnel sans demander à l'usager de récupérer tel ou tel document auprès de tel ou tel opérateur.

L'accès à cet outil numérique se fait par l'intermédiaire du logiciel d'action sociale utilisé par les travailleurs sociaux du CCAS, dénommé *Millesime* et édité par la société *Arche MC2*.

Plus qu'une simplification de la démarche, il s'agit ici de faciliter l'instruction des demandes d'aides sociales des usagers. La politique d'aide sociale du CCAS repose sur un règlement des aides sociales facultatives qui constitue la base juridique aux décisions individuelles prises en matière d'aide sociale facultative. Pour bénéficier des aides sociales facultatives, il convient de remplir des conditions, parmi lesquelles la domiciliation dans la commune et la condition de ressource objectivée par le quotient familial de la CAF et le reste pour vivre (ce dernier est calculé par les travailleurs sociaux en fonction des charges et des ressources des usagers).

Je propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** l'utilisation de l'API Particuliers afin de récupérer le quotient CAF dans le cadre de la délivrance des aides facultatives au sein du logiciel *Millésime* Action sociale.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU

Nicolas VIDEAU

Il s'agit d'approuver l'utilisation de l'API Particulier afin de récupérer le quotient CAF dans le cadre de la délivrance des aides facultatives par le biais du logiciel Millésime Action Sociale.

La finalité consiste à disposer de données à caractère personnel sans demander à l'utilisateur de récupérer tel ou tel document auprès de tel ou tel opérateur.

Jean-Marie CHALET

Quelles sont les personnes qui ont accès à cette application ?

Nicolas VIDEAU

Ce sont les 25 travailleurs sociaux qui vont utiliser la plateforme API particulier.

Aline DI MEGLIO

Ce sont des données à caractère confidentiel. Est-ce bien sécurisé ?

Lydia ZANATTA

Si on utilise cette application, c'est que juridiquement on en a le droit.

Yvonne VACKER

Cela permet à certaines personnes d'éviter un certain nombre de démarches auprès de différents organismes. La procédure est accélérée.

Sophie SABIRON

Il faut savoir que nous sommes soumis au RGPD. Cette plateforme facilite l'accès aux droits.

Christian RIGONDAUD

Il est peut-être prévu que l'on demande à l'utilisateur de pouvoir accéder à ses données ?

.../...

Nicolas VIDEAU

Je souhaiterais Madame BARA que Mme Marieke BONNIN prépare une note explicative concernant cette application.

Jean-Paul VILLEMUR

D'une part, l'outil existe déjà. D'autre part, il s'agit de données mises à la disposition par des opérateurs publics.

Enfin, si l'utilisateur ne donne pas son accord pour récupérer ses données personnelles dans l'application API Particulier, il en serait pénalisé.

Cet outil permettra d'améliorer l'efficacité du service.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) Liste des décisions (cf. annexe n° 3)

Lecture des décisions

Le prochain conseil d'administration aura lieu le **jeudi 25 mai 2023 à 14 H 30 dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de NIORT.**

QUESTIONS DIVERSES**Christian RIGONDAUD**

Je souhaiterais savoir si le CCAS a été sollicité au sujet de l'inhumation du corps de l'enfant "MARIANO" qui s'est noyé dans la Sèvre Niortaise ?

Est-ce que la Commission Entraide et Solidarité pourrait aider cette famille ?

Nicolas VIDEAU

A ma connaissance, je n'en ai pas entendu parler.

Lydia ZANATTA

Si nous sommes sollicités, nous aiderions cette famille pour financer les frais d'obsèques.

Nicolas VIDEAU

Si nous sommes saisis, vous en serez informés.

Je vous remercie toutes et tous.

La séance est levée à 16 H.


 Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGÉ
 Et par délégation
 Le Vice-Président
 Nicolas VIDEAU

ANNEXES



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Compte administratif

SMAD

2022

LES ELEMENTS MARQUANTS DE L' ANNEE

Préparation
réforme de la
tarification des
SAD

Amélioration des
conditions de
rémunération des
agents et
application du CTI

L'évolution de l'
activité est en lien
direct avec
l'évolution de nos
recrutements

	Dépenses	Recettes	Résultats 2022	2021	2020
TOTAL BUDGET VOTE					
Fonctionnement	1 346 477,28	1 346 477,28			
Investissement	32 192,64	32 192,64			
Réalisations de l'exercice					
Fonctionnement	1 016 702,90	978 485,36	-38 217,54	-10 971,77	-73 895,26
Investissement	-	1 268,57	1 268,57	-1 860,73	1 946,80
Résultats antérieurs					
Report en section fonctionnement (002)	317 377,28		-317 377,28	-306 405,51	-234 150,99
Report en section d'investissement (001)		29 992,64	29 992,64	31 853,37	29 906,57
TOTAL	1 334 080,18	1 009 746,57	-324 333,61	-287 384,64	-276 192,88
Restes à réaliser					
Fonctionnement		0,00			
Investissement		0,00	0,00	3 462,00	694,44
Résultat cumulé					
Fonctionnement	1 334 080,18	978 485,36	-355 594,82	-317 377,28	-308 046,25
Investissement	0,00	31 261,21	31 261,21	29 992,64	31 853,37
TOTAL CUMULE	1 334 080,18	1 009 746,57	-324 333,61	-287 384,64	-276 192,88

Le compte administratif du budget SMAD 2022 présente :

- en section de fonctionnement un reste à charge de -38 217,54€ qui se rajoute au résultat cumulé, ce qui donne un déficit de fonctionnement cumulé de **- 355 594,82€**.
- En section d'investissement, un résultat excédentaire de 1 268 ,57€ qui s'ajoute à l'excédent reporté, soit un résultat cumulé excédentaire de **31 261,21€**

COMPTE ADMINISTRATIF – SMAD - 2022

CHARGES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	Réalisation % BP 2022	Ecart % CA 2022/2021
	Reprise de résultat antérieur		317 377,28			
Groupe I	Charges d'exploitation courante	27 780,17	30 400,00	28 733,36	94,52%	3,43%
Groupe II	Charges de personnels	939 981,16	948 500,00	941 598,55	99,27%	0,17%
Groupe III	Charges afférentes à la structure	48 524,80	50 200,00	46 370,99	92,37%	-4,44%
TOTAL		1 016 286,13	1 346 477,28	1 016 702,90	75,51%	0,04%
	Sans reprise du résultat antérieur		1 029 100,00		98,80%	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	Réalisation % BP 2022	Ecart % CA 2022/2021
Groupe I	Produits de la tarification	685 112,20	722 085,00	641 358,67	88,82%	-6,39%
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	316 978,68	624 292,28	335 584,46	53,75%	5,87%
Groupe III	Autres produits de gestion courante	3 223,48	100,00	1 542,23	1542,23%	-52,16%
TOTAL		1 005 314,36	1 346 477,28	978 485,36	72,67%	-2,67%
	Sans équilibre reprise du résultat antérieur		1 029 100,00		95,08%	

NB: pour le groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation, le réalisé par rapport au voté s'explique par l'équilibre de l'intégration du déficit de fonctionnement en recette de manière fictive

L'ACTIVITE DU SMAD 2022



L'activité 2022 :

- L'activité baisse de 1 484 heures par rapport à l'activité 2021 pour atteindre un montant de 27 296 d'heures réalisées :
 - Heures tarifées (APA, PA, PH,PCH) : - 1239 h
 - Heures sans prises en charge : - 400 h
 - Heures caisses : + 155 h
- La part des heures du Conseil départemental représente 57,42% des heures totales.
- Le nombre d'usagers : 369 dont 136 nouveaux et 85 départs

Evolution des prises en charges :

- Baisse des prises en charge tarifées (CD 79) liée aux difficultés de recrutement d'AVS et au turn-over des agents. Priorité à été donnée aux usagers déjà contractualisés.
- Usagers sans prise en charge : pas d'augmentation du nombre d'usagers au vu des difficultés de recrutement.
- Caisses de retraite : légère hausse des heures. Concernant les prises en charge, les caisses de retraite appliquent pour les nouveaux arrivants des critères plus restrictifs (critères d'âge de 80 ans par exemple).

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1 016 702,90€ soit **75,51%** des prévisions budgétaires (98,80% sans le report de résultat), ce qui correspond à une hausse de 0,04% par rapport à 2021.

Groupe I – Produits de la tarification : 641 358,67 (-6,38%)

Les prévisions : 32 000 heures d'activité

- 24 000 heures des usagers et organismes prenant en charge les prestations pour une activité tarifée
- 8 000 heures d'activité non prise en charge

Le Conseil départemental a octroyé un budget autorisé 2022 au tarif horaire de **22,59€ (+0,94%/2021)**

Au total, un budget tarification de 722 085€ a été budgétisé (groupe I) prenant en compte les heures APA, PH, PA, PCH, les caisses et les heures usagers

Les réalisations : 27 296 heures d'activité (85,3% des prévisions)

Au global, le budget 2022 prévu pour les produits de la tarification est réalisé à hauteur de 89% et baisse de 6,38% /2021.

Les recettes liées à l'activité financent **63%** des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 641 359€.

Les recettes usagers : 236 459 € (-4,63%)

Les recettes du CD 79 attribuées en faveur du service d'aide à domicile (prestations d'aide ménagère + APA) : **252 939 € (-9,6%)**

La convention avec le CD 79 essaie de suivre la réalité de l'activité et a été actualisée en lien.

Malgré tout, nous avons du effectuer une régularisation de -5 139€ concernant l'exercice 2021 sur l'exercice 2022.

Les recettes des caisses : **151 961€ (-3,44%)**. Le tarif des caisses est de 24,50€/heure

Evolution recettes tarification



Groupe II et III – les autres produits : 337 126,69€ (+5,29%)

GROUPES II et III		
Subvention de fonctionnement	BP	317 377,00
Formations prévention (SPASAD)	ADMR	12 465,46
Mission coordination retraite (OSCAR)	CARSAT	2 752,00
Indemnités journalières et prime inflation		2 990,00
Produits exceptionnels (régularisations)		1 542,23
TOTAL		337 126,69

Ces recettes progressent d'une part, par l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par le budget principal (+ 9 331€) et d'autre part, grâce aux formations prévention (+ 9 603€) :

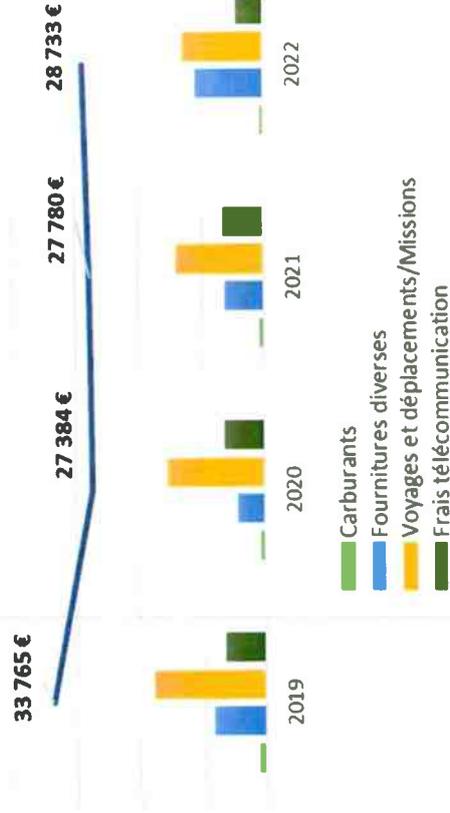
- Versement de la subvention de fonctionnement du budget principal de 317 377€ : constat du déficit en N-1 et versement de la subvention d'équilibre en N. Elle finance **31,8%** des dépenses réelles de fonctionnement.
- Dans le cadre du SPASAD, les agents continuent à faire des actions de prévention (activités relationnelles, activités physiques).
12 agents ont pu faire bénéficier 24 usagers de ces temps privilégiés.
Ces actions ont permis un complément de recettes à hauteur de 12 464,50€

COMPTE ADMINISTRATIF – SMAD -

Dépenses fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisé à hauteur de **1 016 702,90 €** soit 75,51% des prévisions budgétaires, ce qui correspond à une augmentation de 0,04 % par rapport à 2021

Evolution dépenses d'exploitation



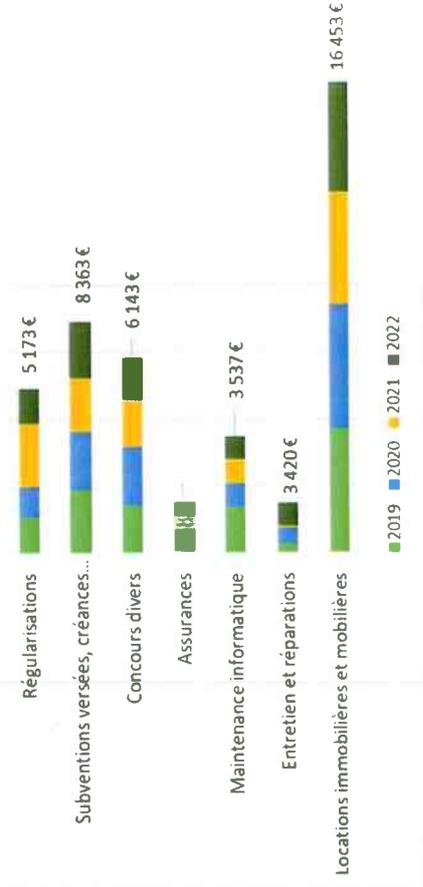
Groupe I- Les dépenses d'exploitation (+3,43%) : 28 733,36€

Relative stabilité de ce poste de dépenses.

Les principaux impacts :

- l'achat d'EPI (masques, gants, sur-chaussures, gel...) à hauteur de 5 011€ dont un renouvellement des blouses de travail
- Baisse des frais de déplacements des aides à domicile : 12 919€ (- 8,53%) en lien avec la baisse d'activité et la sectorisation
- Renouvellement des smartphones du service (5.035€) et abonnements (4 430€).

Dépenses de structure



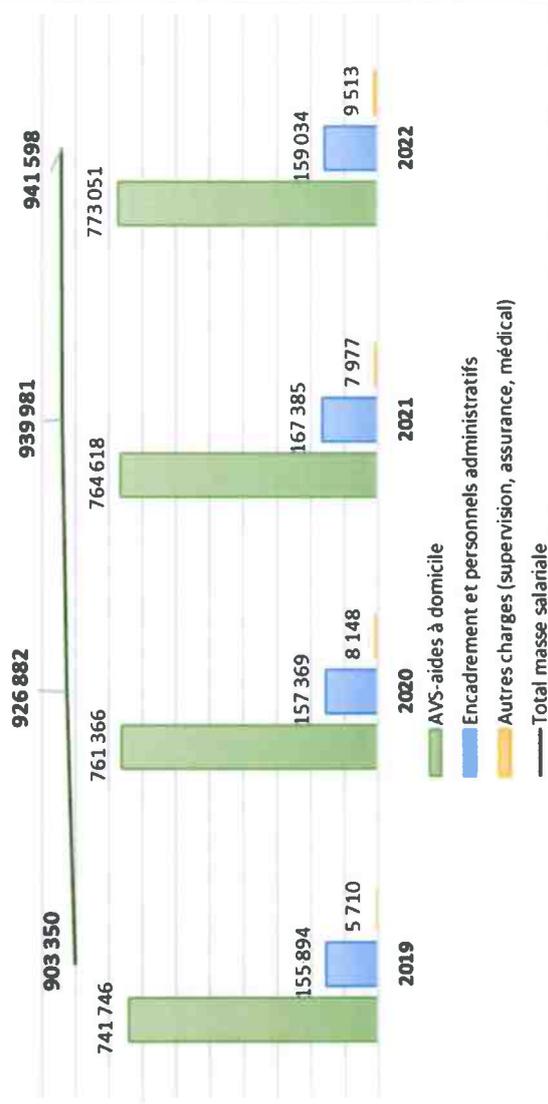
Groupe III- Les dépenses de structure (-3,81%) : 45 102,42€ (sans amortissements)

- Les charges de structures baissent légèrement, essentiellement par la baisse des régularisations sur exercices antérieurs.
- Ce chapitre regroupe les charges de loyers (espace Michelet et parking), les dépenses d'assurances et de maintenance, les cotisations (UNA), les subventions versées (CASC, RIA), les régularisations sur exercices antérieurs et les admissions en non valeur.
- Les dépenses de locations représentent 36,48% des charges de structure

LES DEPENSES DE PERSONNELS 2022

La masse salariale, soit 941 598€ progresse de **0,17%/2021** et représente une exécution à 99,27% du voté et 92,6 % du budget de fonctionnement réalisé.

Evolution masse salariale



Les effectifs rémunérés :

- 24,85 ETP AVS et aides ménagères (contractuels compris et agents en arrêt maladie rémunérés)
- 3,21 ETP encadrants et personnels administratifs

L'effectif total du SMAD (personnel d'intervention, de coordination et administratif) représente un équivalent de 26,63 ETP (-1,87/2021)

Impacts à la hausse		Coûts
Dégel du point d'indice		14 200€
Attribution du CTI (dispositif Ségur) à effet rétroactif au 01/04/2022		69 400€
Impact indemnité de fin de contrat et congés payés		3 600€
Heures complémentaires		26 500€
Total		113 700€

Evolution de la masse salariale:

2 évolutions majeures en 2022 : le dégel du point d'indice et l'application du complément de traitement indiciaire à compter d'avril 2022 aux aides à domicile

Le volet d'heures complémentaires payées pour pallier le besoin d'agents est important, mais indispensable.

LES DEPENSES DE PERSONNELS 2022

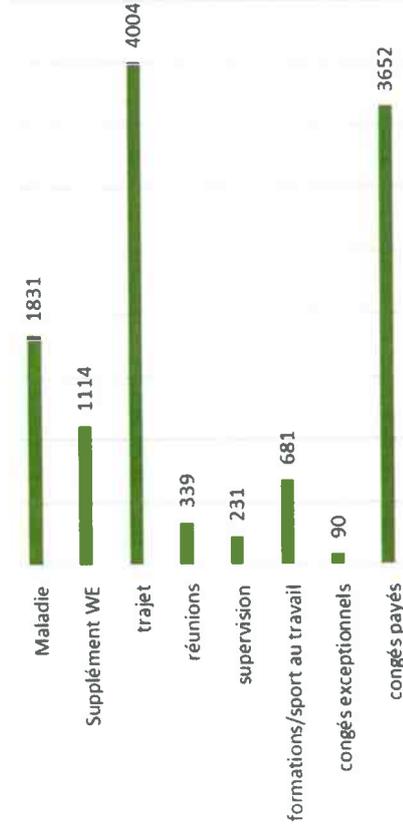
Focus heures réalisées

Répartition des heures réalisées	2022
Heures travaillées (sans HC)	27 296
Heures payées	43 169
Heures complémentaires (récupérées ou payées)	3 931
Heures improductives	11 942

Les heures improductives représentent 27,66% des heures payées

Dans les heures maladie, ne sont comptabilisées que les agents en situation de travail qui ont des arrêts ponctuels et non les arrêts longs

Heures improductives



Focus absentéisme

ABSENTEISME (jours)	2018	2019	2020	2021	2022
Maladie ordinaire	470	1478	757	587	493
Accident du travail	146	130	98	87	15
Maladie professionnelle	0	105	551	586	164
Longue maladie			84	365	365
Maternité	0	178	63	0	73
TOTAL	616	1891	1553	1625	1110

L'absentéisme diminue de 31,69% et se caractérise par l'importance de la longue maladie et la maladie professionnelle (48% des absences) qui impacte la masse salariale (rémunération des agents absents et des remplaçants).

Un autre point positif, on note la baisse régulière des accidents de travail.

ELEMENTS FINANCIERS – LES COUTS / LES TARIFS

Evolution des coûts

	Budget total	Nb heures	Coût horaire brut (1)	Evolution coût horaire brut
2022	1 016 702 €	27 296	37,24 €	1,92 €
2021	1 016 286 €	28 780	35,31 €	0,54 €
2020	1 003 654 €	28 864	34,77 €	3,79 €
2019	997 199 €	32 189	30,98 €	2,68 €

Le coût de revient est plus important que prévu du fait du nombre d'heures prestée qui a baissé /2021 (-1 484h)

Avec un volume horaire identique, le coût de revient aurait été stable puisqu'on a à peu près les mêmes dépenses qu'en 2021

(1) coût horaire brut = budget total/nb heures

Rapport entre tarification et coût du service

Tarif CD 79	Coût horaire brut	%
22,59€	37,24	60,67%
Tarif caisses		
24,50€	37,24	65,79%



LA REALISATION DU PLAN D'ACTION 2022 ET OBJECTIFS 2023

1- Développer l'activité : continuité du plan de communication sur les métiers du service Maintien à domicile en fin d'année

2- Optimiser nos recrutements : continuité du travail engagé avec les différents partenariats : Pôle Emploi, la Mission Locale, les centres de formations, participation à la plateforme Le Centre (Rallye découverte, job dating, salons...), avec un objectif de recrutement d'un apprenti.

3 - Améliorer la qualité de vie au travail :

- Attention particulière à la sectorisation, avec réduction des temps de coupures (1 seule/jour), moins de kilomètres
- Écoute particulière des agents en cas de fatigabilité importante (beaucoup de turn-over des agents contractuels)
- Etude sur l'évolution du temps de travail des agents (évolution vers 29h/semaine?)
- Poursuite du sport au travail

4- Travail partenarial avec les CCAS et CCIAS du département sur la mise en œuvre de la libéralisation des tarifs et ses impacts.



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

ERRD (Etat Récapitulatif des Recettes et Dépenses)

SSIAD

2022

LES ELEMENTS MARQUANTS

La baisse
d'activité
s'accroît en
2022, liée aux
problèmes de
recrutements

Un maintien des
financements de
la part de l'ARS

Effort sur
l'attractivité du
métier
Amélioration de la
rémunération des
aides soignant(e)s

CADRE ERRD SYNTHETIQUE 2022

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUES	REALISEES
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	21 038,00 €	16 496,68 €	826 439,00 €	944 753,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	782 000,00 €	676 448,67 €	16 800,00 €	10 204,10 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	54 962,00 €	51 022,39 €	200,00 €	
Total des charges	858 000,00 €	743 967,74 €	843 439,00 €	954 957,10 €
Résultat comptable excédentaire		210 989,36 €	14 561,00 €	
Total équilibre du compte de résultat	858 000,00 €	954 957,10 €	858 000,00 €	954 957,10 €
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF				
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		210 989,36 €	14 561,00 €	
Dotations aux amortissements	7 650,00 €	7 609,54 €		
Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Sous-total	7 650,00 €	218 598,90 €	14 561,00 €	
Capacité d'autofinancement		218 598,90 €	6 911,00 €	
TABLEAU DE FINANCEMENT				
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	6 911,00 €			218 598,90 €
Remboursement des dettes financières				Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations	24 172,00 €	18 288,59 €	6 000,00 €	29,53 €
Autres emplois				Autres ressources
Total des emplois	31 083,00 €	18 288,59 €	6 000,00 €	218 628,43 €
Apport au fonds de roulement		200 339,84 €	25 083,00 €	
Total équilibre du tableau de financement	31 083,00 €	218 628,43 €	31 083,00 €	218 628,43 €
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FNRG)				
	PREVU	REALISE		
FNRG au 01/01/2022	255 807,17 €	255 807,17 €		
Variation du FNRG	-	200 339,84 €		
FNRG au 31 /12/2022	230 724,17 €	456 147,01 €		

Le budget SSIAD dégage un résultat de fonctionnement positif de 210 989,36€ et une capacité d'autofinancement positive de 218 598,90€ et un apport au fond de roulement de 200 339,84€.

L'ACTIVITE DU SSIAD 2022

L'activité de soins infirmiers à domicile :

10 682 journées réalisées dont 18 journées d'hospitalisation à domicile (capacité théorique de 21 170 journées), soit un taux d'activité de 50,46%

On constate une baisse de l'activité SSIAD en lien direct avec le manque de personnels (mobilité des agents, absentéisme), les difficultés de remplacement, et le recours à l'interim qui n'est pas toujours possible.

Le service a toutefois accueilli 14 nouvelles personnes (19 en 2021). 22 personnes sont sorties du dispositif (28 en 2021) dont 12 décès (4 en 2021)

On note une baisse du GMP à 692 en lien avec le décès de patients très dépendants et non remplacés en raison du manque de personnels,

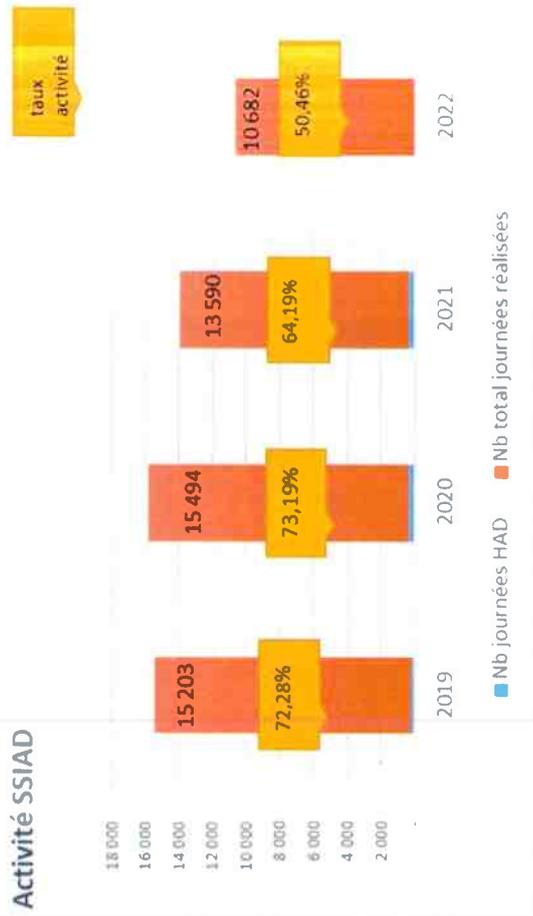
Sans personnels disponibles, le nombre de tournées est passé de 7 (semaine et week-end) à 5.

La prestation d'hospitalisation à Domicile (HàD) : 18 journées Baisse d'activité constatée liée à la mise en place d'une nouvelle convention intégrant de nouveaux principes d'entrée dans le dispositif.

La prise en charge des personnes atteintes de la maladie Alzheimer : Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

10 patients ont été pris en charge par le SSIAD par 2 aides – soignantes ayant bénéficié de la formation d'Assistante de soins en gérontologie (ASG)

Sur les 4 aides soignantes formées, 2 agents ont quitté le CCAS dans l'année, l'activité a donc été impactée, Actuellement, une aide soignante est en cours de formation ASG afin de renforcer l'équipe.



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL - 2022

CHARGES	ERRD 2021	VOTE 2022	ERRD 2022	Ecart réalisation % EPRD	Ecart réalisation % 2022/2021
Groupe I Charges d'exploitation courante	17 119,67	21 038,00	16 496,68	78,41%	-3,64%
Groupe II Charges de personnels	691 792,18	782 000,00	676 448,67	86,50%	-2,22%
Groupe III Charges afférentes à la structure	41 901,21	47 312,00	43 412,85	91,76%	3,61%
Groupe III Dotations aux amortissements	6 556,56	7 650,00	7 609,54	99,47%	16,06%
TOTAL CHARGES	757 369,62	858 000,00	743 967,74	86,71%	-1,77%
Excédent prévu/réalisé	6 556,13		210 989,36		

PRODUITS	ERRD 2021	VOTE 2022	ERRD 2022	Ecart réalisation % EPRD	Ecart réalisation % 2022/2021
Groupe I Produits de la tarification	754 911,90	826 439,00	944 753,00	114,32%	25,15%
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	9 013,85	16 800,00	10 204,10	60,74%	13,20%
Groupe III Produits financiers, exceptionnels et produits non encaissables	0,00	200,00	0,00	0,00%	
TOTAL PRODUITS	763 925,75	843 439,00	954 957,10	113,22%	25,01%
Déficit prévu/réalisé		14 561,00			
Total équilibre du compte de résultat	763 925,75	858 000,00	954 957,10	111,30%	25,01%
Résultats antérieurs repris	55 239,30				

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2022

Les produits de fonctionnement s'élevèrent à **954 957,10€** ce qui représente une hausse de 25% et une réalisation à hauteur de 113% des recettes prévues

Groupe I - Le Forfait Global de Soins : 944 753€ (+25%/2021) soit 200 000€ de plus qu'en 2021

Modalités d'accueil	Nb places	Nb journées retenues	Prix de journée	Evolution
Personnes âgées	53	19 345	45,45 €	3,45%
Personnes handicapées	5	1 825	34,60 €	2,35%
Capacité totale	58	21 170		
FGDS - Modalités de calcul	2019	2020	2021	2022
Personnes âgées	671 769,89	688 893,51	702 742,00	726 962,00
Personnes handicapées	60 687,52	61 051,65	61 699,00	63 149,00
CNR PA	23 181,00	2 128,64	3 329,00	
CNR PH		16 985,98	55,00	
Prime grand age				2 453,00
Séjour (CTI)			10 162,00	35 065,00
Séjour attractivité (revalorisation des grilles salariales)				5 700,00
Revalorisation catégories C				5 224,00
DT Coordination en SSIAD				33 926,00*
Reprise sur résultats antérieurs	-	13 451,38	-	24 169,00
FGDS	742 187,03	744 937,31	753 818,00	872 479,00
			CNR	2022
Accompagnement mise en œuvre réforme services autonomie				25 000,00 €
Expérimentation régionale SPASAD				44 824,00 € *
Total CNR				69 824,00 €
Total FGDS (avec CNR)				942 303,00 €

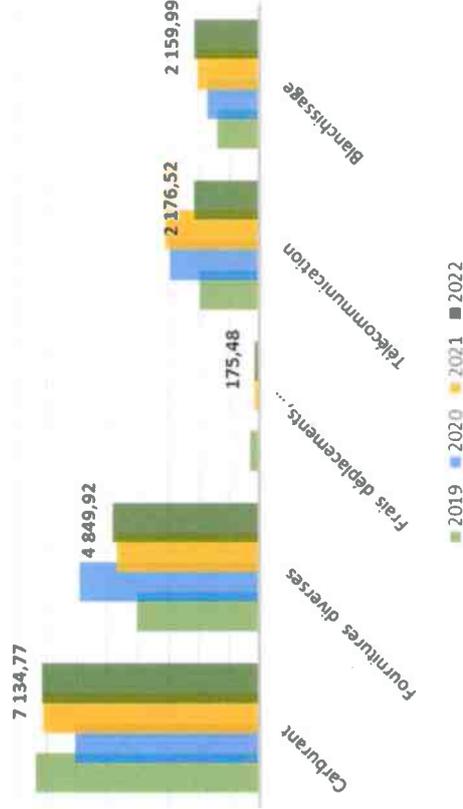
Crédits versés par erreur par l'ARS
A reverser à l'ADMR

Groupe II – Les autres recettes liées à l'activité : 10 204,10€

- Les recettes liées à l'ESAAD /SSIAD Alzheimer : 8 168,47€
- Les formations action (SPASAD) : 832,76€
- L'indemnité inflation : 1202,86€

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022

Evolution charges d'exploitation



Groupe I - Les charges afférentes à l'exploitation (achat de fournitures, carburants, frais de missions, blanchisserie...) : -3,64%/2021 soit 16 496€

Ce groupe comprend toutes les charges nécessaires au fonctionnement du service.

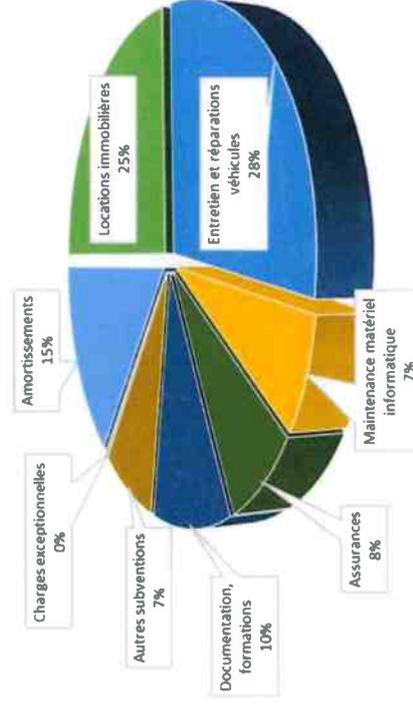
Ce poste a baissé en 2022 du fait de la baisse des abonnements smartphones. Il aurait du baisser de manière plus importante notamment pour les dépenses de nettoyage des vêtements de travail et les frais de carburant.

Pour le blanchissage, un rattachement a été réalisé pour l'exercice 2022 bien supérieur à la réalité (la régularisation se fera en 2023)

Pour le carburant, la hausse des prix impacte le budget de plein fouet : moins de kilomètres effectués (-13 878 km) et un budget presque identique à 2021.

En 2022, le prix moyen du gasoil était de 1,80€ (+32%) et l'essence de 1,81€(+21%)

Répartition dépenses de structure 2022



Groupe III - Les charges de structures : +7% soit 51 022€

53% des charges concernent les frais d'entretien des véhicules et les locatons immobilières.

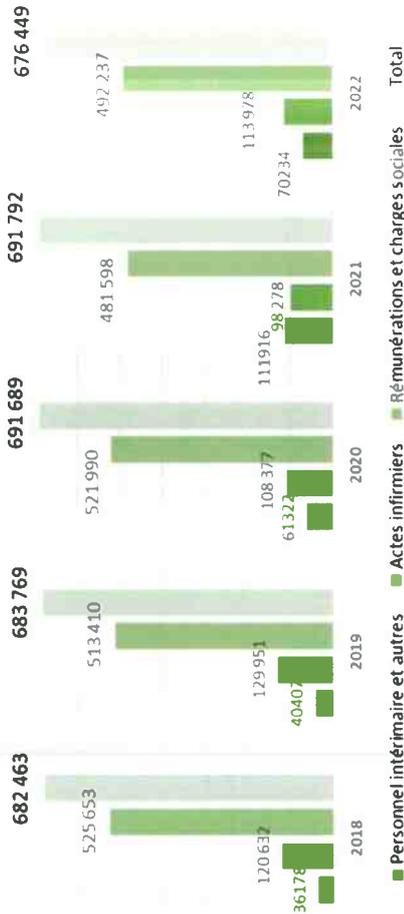
En 2022, nous avons eu des réparations importantes de carrosserie (4 000€) et la facture du garage communautaire (10 490€) qui explique principalement la hausse des dépenses de ce groupe

Les subventions concernent la cotisation CASC et la subvention RIA baissent de 7,7% (lien avec la baisse de charges de personnels)

LES CHARGES DE PERSONNELS 2022

Les charges de personnels au global baissent de 2%/2021

Evolution des dépenses de personnels



L'effectif théorique total de l'année 2022 (personnel d'intervention, de coordination et administratif) représente **12,79 ETP** :

- 1 infirmière coordinatrice (1 ETP)
- 13 auxiliaires de soins (11,29 ETP)
- 2 agents pour les fonctions administratives et comptables (0,5 ETP)

Les mouvements de l'année :

- 4 départs échelonnés entre février et décembre 2022
- 3 arrivées échelonnées entre février et septembre 2022

L'effectif médico-social était de 10 en début d'année au lieu de 13 pour atteindre 9 agents en fin d'année.

Après un pic au niveau intérim en 2021, on note une baisse du volume en lien notamment avec leur difficulté à pourvoir toutes les demandes (-41 682€)

Volume du recours à l'intérim = 0,9 ETP rapporté à une année

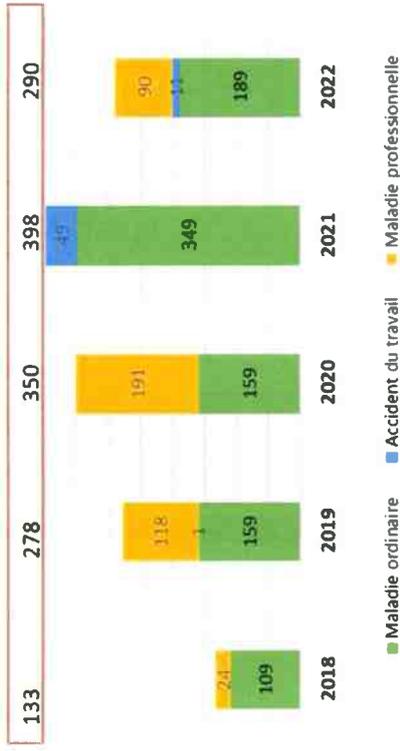
Les soins infirmiers augmentent par rapport à 2021 en lien avec les soins prodigués et ce malgré une baisse de l'activité

On note une baisse de l'absentéisme de -108 jours/2021 soit -27%

Impacts à la hausse

	Coûts
Revalorisation du métier : changement de grilles de rémunération pour les aides soignants (sauf pour les AMP) et infirmiers	9 534€
Dégel du point d'indice	4 487€
Attribution du CTI (dispositif Ségur) à effet rétroactif au 01/10/2021	47 229€
Légère hausse des soins infirmiers, non liée à l'activité mais à la catégorie des soins prodigués	15 700€
Total	76 950€

Evolution absentéisme



L'INVESTISSEMENT – LE TABLEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES	ERRD 2021	EPRD 2021	ERRD 2022
Capacité d'autofinancement	13 112,69		218 598,90
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	156,97	6 000,00	29,53
Titre 2- Augmentation des dettes financières			
Titre 3- Autres ressources			
TOTAL DES RESSOURCES	13 269,66	6 000,00	218 628,43
PRELEVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT	25 083,00		
EMPLOIS	ERRD 2021	EPRD 2021	ERRD 2022
Insuffisance d'autofinancement	0,00	6 911,00	
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00		
Titre 2 - Acquisition d'éléments d'actifs	12 636,68	24 172,00	18 288,59
Titre 3- Autres emplois	0,00		
TOTAL DES EMPLOIS	12 636,68	31 083,00	18 288,59
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	632,98		200 339,84
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	255 807,17		456 147,01

Avec la mise en place d'un EPRD, la notion de résultat d'investissement au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation par le biais de la CAF, alimente le Tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement (FDR) qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR qui sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité.

Au 31/12/2022, le FDR est égal à 456 147,01€ (apport de 200 339€ en 2022)

Prudence :

- le SSIAD doit reverser 78 000€ à l'ADMR
- L'activité du SSIAD a beaucoup baissé sans qu'il n'y ait d'impact sur les dotations jusqu'à aujourd'hui.
- Une nouvelle tarification arrive en 2023 avec normalement le maintien d'un budget identique mais avec des objectifs d'activité sur 2 ans

Investissements 2022 : achat d'un véhicule automatique pour assurer le renouvellement du parc

Résultats à affecter au 31/12/2022 : 266 228,66€

Résultats de l'exercice 2022 : 210 989,36€

Excédents affectés en report à nouveau excédentaires : 55 239,30€

La proposition d'affectation permet d'orienter une partie des excédents à la réserve pour éventuels déficits de fonctionnement, une partie pour l'investissement et les charges d'amortissements. Il resterait en report à nouveau non affectés, 106 228,66€

COMPTE	AU 31/12/2022	Proposition d'affectation	AU 31/12/2023
10682 Réserves affectées à l'investissement	41 756,04 €	30 000,00 €	71 756,04 €
10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10686 Compensation des déficits d'exploitation	107 662,13 €	120 000,00 €	227 662,13 €
10687 Compensation des charges d'amortissement	61 743,40 €	10 000,00 €	71 743,40 €
110 Report à nouveau (solde créditeur)	55 239,30 €	50 989,36 €	106 228,66 €
119 Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	266 400,87 €	210 989,36 €	477 390,23 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2023

LISTE ETABLIE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
DES DECISIONS DELEGUEES AU TITRE
DE L'ARTICLE R 123-21
(Code de l'Action Sociale et des familles)

Référence : délégations délibérées en Conseil d'Administration du 3 juillet 2020

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Titre de la décision	Incidence financière
14/03//2023	N° 2023-04-1	Convention pour la mise en place de séances de découverte et de sensibilisation aux activités de jardinage et à l'environnement auprès des enfants de la crèche familiale FARANDOLE entre l'association « VENT D'OUEST » et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : Aucune contribution financière n'est demandée
16/03/2023	N° 2023-04-2	Avenant n° 3 à la convention de services de prestations à domicile – modalités tarifaires et financières entre Inter Mutuelles Assistance GIE et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : Tarif horaire Aide-Ménagère : 30€ TTC Idem Auxiliaire de Vie Dimanche/jours fériés : 35€ TTC
22/03/2023	N° 2023-04-3	Convention de formation « Accompagnement à l'écriture du mémoire professionnel » destinée à Mme Cécile CHARRON, coordinatrice du service de Soins Infirmiers à Domicile entre l'Institut Régional du Travail Social et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 495,85€
27/03/2023	N° 2023-04-4	Convention de formation professionnelle pour Mme Cécile CHARRON (SSIAD) entre le Centre Hospitalier de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 80€
27/03/2023	N° 2023-04-5	Convention de partenariat « Forfait Répit » : du relayage pour les aidants à domicile entre le Groupe Hospitalier et Médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : La PFR finance les forfaits répits à hauteur de 100% pour 10 heures par aidant et par an, selon les tarifs du SAAD en vigueur.
03/04/2023	N° 2023-04-6	Convention réglant la collaboration entre M. Benjamin BLOUIN , infirmier libéral et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT (service de Soins Infirmiers à Domicile).	Dépense : Règlement des honoraires correspondant aux actes effectués plus indemnités de déplacement
11/04/2023	N° 2023-04-7	Convention pour une prestation de yoga/relaxation au Multi-Accueil MELODIE entre M. PALMO SHANTI représenté par Mme Tiphaine TEXIER et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 300€